

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL164

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 32

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« personnelles »

les mots :

« à caractère personnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.